Social Europe

Avis sur
L'examen de la réponse à la crise économique et financière
sous l'angle de l'égalité des sexes

10 juin 2009

Commission européenne
Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Comité consultatif de l'égalité des chances
entre les femmes et les hommes

L'avis du comité consultatif ne reflète pas nécessairement les positions des États membres et n'engage pas ces derniers.

Table des matières

Contexte **5**

Situation actuelle **7**

Conséquences pour le travail et l'emploi 7

Incidence sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes 8

Rôle limité des femmes dans la prise des décisions financières et économiques 9

Mesures prises à ce jour **10**

Les réponses de l'Union européenne à la récession économique 10

Les réponses des États membres 10

Perspectives **12**

Recommandations 12

Recommandations à l'intention des États membres 15

Contexte

La crise financière internationale sans précédent qui s'est aggravée et amplifiée à l'automne 2008, en touchant durement le secteur bancaire, pose de sérieuses difficultés. L'incidence de cette crise sur l'économie de l'Europe est devenue plus visible au cours des six derniers mois. Un certain nombre de pays se sont déclarés en récession et subissent des effets de plus en plus négatifs dans certains secteurs d'activité de premier plan et sur leur marché du travail. Selon les prévisions, de nouvelles conséquences se feront sentir dans les prochains mois, avec pour corollaire la hausse du chômage, des coupes possibles dans les dépenses publiques, y compris dans les services sociaux, et une plus grande fragilisation probable sur le plan économique et social.

La crise économique et financière aura vraisemblablement des répercussions différentes pour les hommes et les femmes, compte tenu de leur différence de situation respective dans les deux sphères économique et sociale. Elle se fera ressentir différemment aussi selon les catégories d'hommes et de femmes, en fonction de leur position respective dans ces deux sphères interdépendantes. Il importe, chaque fois que les femmes sont touchées de manière différente que les hommes, que les réponses politiques données à l'échelle nationale et européenne tiennent compte de ces différences.

Certaines grandes mesures ont été prises à l'échelon national et à l'échelle de l'Union européenne (UE) pour s'attaquer aux causes de la crise financière et remédier à ses conséquences économiques et sociales. Parmi celles-ci figure le plan européen pour la relance économique, adopté en décembre 2008 pour limiter l'ampleur de la récession et créer les conditions d'un redressement[1]. En font également partie les modifications apportées aux Fonds structurels européens et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation[2]. Il est prévu d'affiner ce travail dans les prochains mois, des préparatifs étant en cours en vue du Conseil européen de juin pour étudier en priorité les moyens d'améliorer le système financier et réglementaire mondial et de soutenir une croissance équilibrée des marchés mondiaux[3]. Tout récemment s'est tenu à Prague le sommet européen pour l'emploi, qui avait pour but d'évaluer l'incidence de la crise sur l'emploi et de favoriser la coordination des actions entre l'Union, les États membres et les partenaires sociaux[4].

Or, dans l'urgence de la crise, il semble que l'on ait été jusqu'à présent peu attentif à ce que la dimension hommes-femmes soit prise en compte dans la formulation des réponses politiques. La raison tient peut-être en partie au fait que l'on n'a pas encore perçu la pleine mesure des conséquences de la récession. Mais elle tient peut-être aussi au faible niveau de sensibilité à la dimension hommes-femmes des cadres d'évaluation actuels.

Il convient de remédier à cette situation. Il est vital que l'UE et ses États membres fassent clairement la démonstration de leur volonté d'œuvrer en faveur d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'en disposent les traités européens, qui définissent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme faisant partie de la mission de l'Union européenne (articles premier, 2 et 141). La feuille de route (2006-2012) de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes[5], associée au Pacte

[1] Voir: COM(2008) 706 final et COM(2008) 800 final.
[2] Voir: Agenda social, n° 20, mars 2009.
[3] COM(2009) 114/Provisoire.
[4] Sommet européen pour l'emploi, 7 mai 2009, Prague.
[5] Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: *Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes* — 2006-2010, COM(2006) 92 final.

européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, adopté en 2006[6], incitent également clairement à prendre des mesures pour corriger les effets négatifs de la crise et/ou à exécuter des mesures destinées à en atténuer les conséquences sur des personnes, en raison de leur sexe. En période de récession, il est particulièrement important d'être attentif à l'égalité des chances et à la justice sociale, principes fondamentaux de l'UE, et la question doit être abordée en même temps que les mesures économiques et financières. Les inégalités entre les hommes et les femmes ont un coût que nous n'avons tout simplement pas les moyens de payer. Aussi est-il important de ne pas diminuer les ressources publiques et privées allouées aux politiques et aux actions destinées à réaliser les objectifs de l'égalité des sexes.

Les États membres de l'UE se doivent également de tenir leurs engagements internationaux. La convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) prend acte de la discrimination à leur encontre, y compris de leur exclusion ou des restrictions imposées à leur activité dans le domaine économique, en raison de leur sexe, et appelle les États parties à la convention à y remédier. Par ailleurs, le programme d'action de Pékin appelle les gouvernements à élaborer des stratégies pour remédier aux inégalités dans les structures, les politiques et les programmes macro-économiques et micro-économiques. De surcroît, l'autonomisation des femmes sur le plan économique est primordiale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il convient d'examiner au moins deux aspects corrélés de l'égalité hommes-femmes: tout d'abord, la différence d'incidence potentielle sur les hommes et sur les femmes sur le plan de l'emploi; ensuite, les répercussions de la crise économique et financière sur les mesures prises par les pouvoirs publics, influant directement ou indirectement sur l'égalité des sexes, y compris du point de vue des dépenses publiques.

La rédaction du présent avis s'est inscrite dans le contexte de la priorité donnée, à l'échelle mondiale, à des mesures permettant de résoudre la crise, ainsi que des discussions menées entre les chefs d'État à l'occasion du sommet du G20 à Londres, en avril 2009[7]. Un regain d'attention et d'intérêt a également été observé pour l'analyse des retombées de la crise pour l'égalité hommes-femmes dans l'enceinte des Nations unies, de l'UE et à l'échelon national, y compris lors de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations unies[8].

Pour préparer le présent avis, le groupe de travail s'est appuyé sur un examen des incidences réelles et potentielles de la crise économique et financière sur la situation des femmes en matière d'emploi, et des politiques publiques en faveur de l'égalité des sexes. Le groupe a largement été aidé dans cette tâche par les informations fournies par les membres du comité consultatif et par celles émanant d'autres sources, notamment l'étude intitulée *Analysis Note: Gender Equality and Recession,* réalisée à la demande de la Commission européenne[9]. Il a également été pris note des travaux engagés par la plate-forme européenne des femmes scientifiques (EPWS), un groupe de spécialistes internationaux issus des institutions universitaires, politiques, économiques et de la société civile[10].

[6] Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, conclusions de la présidence, 7775/1/06/Rev 1, mai 2006.

[7] ILO Newsletter, n° 4/2009.

[8] Groupe de spécialistes sur l'examen de la crise financière sous l'angle de l'égalité des sexes, mars 2009. Voir *The Global Economic Crisis, Its Gender Implications and Policy Responses*, S. Seguin, 2009.

[9] «*Analysis Note: Gender Equality and Recession*», Mark Smith, Grenoble École de Management, mai 2009, étude réalisée à la demande de la Commission européenne.

[10] EPWS, Communiqué de presse, 5 mai 2009, www.epws.org.

Le présent avis formule des recommandations pour que la crise économique et financière ne frappe pas les femmes de manière disproportionnée sur le plan du marché du travail. Il énonce également des recommandations spécifiques pour que les réponses politiques à la crise intègrent la perspective hommes-femmes et que l'action publique en faveur de l'égalité des sexes demeure visible, malgré les conséquences de la récession économique.

Le comité consultatif ne doute pas que la Commission et les États membres jugeront cet avis utile pour élaborer des réponses à la crise économique et financière à l'échelle de l'Union.

Situation actuelle

La crise économique et financière continue de faire sentir ses effets avec des tensions sur les marchés financiers mondiaux, la montée du chômage et la fragilisation des grands secteurs industriels. L'économie mondiale traverse la pire récession depuis la Seconde Guerre mondiale et une incertitude considérable entoure les prévisions en matière d'économie et d'inflation[11].

Conséquences pour le travail et l'emploi

Les toutes dernières statistiques dans l'UE montrent que les marchés du travail commencent à réagir à la récession économique[12]. Les médias ne cessent de relayer des informations sur des entreprises annonçant des suppressions de postes ou l'adoption de mesures spéciales en raison du ralentissement de leur activité. De nombreux secteurs connaissent maintenant des difficultés sur le plan de l'emploi car la confiance des consommateurs continue de reculer[13], et les taux de chômage en Europe commencent à partir à la hausse, de nombreux pays étant entrés officiellement en récession[14]. Une nouvelle détérioration de la situation de l'emploi est prévue, le chômage devant augmenter dans les prochains mois. L'emploi, en particulier, devrait se contracter cette année d'environ 2,5 % dans l'UE, mais aussi dans la zone euro, et de nouveau de 1,5 % en 2010, ce qui devrait entraîner la perte d'environ 8,5 millions d'emplois sur deux ans[15].

Il est probable que le rôle et les conséquences de cette récession pour les femmes différeront notablement par rapport aux récessions précédentes, ne serait-ce que parce que les femmes représentent une part beaucoup plus importante du marché du travail[16]. De par leur plus forte participation à l'emploi, elles sont un acteur plus déterminant de la contribution au revenu du ménage, les femmes étant de plus en plus nombreuses à être le principal ou unique soutien de famille. En fait, la progression du double revenu signifie que les ménages sont beaucoup plus nombreux à compter sur deux revenus pour assurer leur viabilité économique. Les incidences d'une perte d'emploi, qu'il s'agisse de celui de l'homme ou de la femme, sont susceptibles d'être lourdes globalement et les inégalités du marché du travail seront ainsi ressenties par le ménage tout entier[17].

Les pertes d'emplois spectaculaires observées dans les secteurs essentiellement masculins que sont le bâtiment, les transports et l'industrie manufacturière se sont également accompagnées de pertes importantes dans des secteurs jadis plus protégés des effets

[11] Commission européenne, *Prévisions de printemps pour 2009-2010*, communiqué de presse IP/09/693, 4 mai 2009.
[12] Ibid.
[13] *Europe in Recession: Employment initiatives at company and Member State level*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, EF/09/20/EN, www.eurofound.europa.eu.
[14] Smith, voir supra note en bas de page nº 10.
[15] Commission européenne, *Prévisions de printemps pour 2009-2010*, communiqué de presse IP/09/693, 4 mai 2009.
[16] Smith, voir supra note en bas de page nº 10.
[17] Ibid.

d'une récession et surtout, dans des secteurs à plus forte mixité, tels que les professions voisines de ces secteurs, les services financiers et la distribution de gros et de détail. Il est difficile d'évaluer les tendances à court terme en raison de l'évolution rapide de la conjoncture économique et du manque de statistiques détaillées[18].

Qui plus est, la mesure du taux de chômage ne saisit pas nécessairement toute l'incidence de l'évolution de la conjoncture économique sur les hommes et sur les femmes. En fait, les statistiques nationales confirment que la baisse du taux d'emploi des femmes ne s'accompagne pas obligatoirement d'une montée parallèle de leur taux de chômage. Ou, pour dire les choses autrement: le chômage féminin peut être vu comme étant à l'heure actuelle effectivement en baisse dans certains pays. Toutefois, cette baisse ne signifie pas que l'on assistera à un changement du rôle traditionnel respectif de chaque sexe puisque même dans les ménages où les femmes sont le principal ou l'unique soutien de famille, elles continuent d'effectuer la majorité des tâches ménagères.

La différence dans les types d'emplois exercés respectivement par les hommes et les femmes influe bel et bien sur les effets de la récession. Par exemple, il est fréquent que les femmes soient majoritairement représentées dans les emplois à temps partiel, moins bien rémunérés, de plus courte durée et dans les emplois à horaires flexibles, qui sont aussi souvent moins bien payés. Il s'ensuit qu'elles peuvent être moins à même de constituer des réserves financières pour faire face à la perte de leur emploi. De surcroît, elles risquent d'être exclues des régimes d'indemnisation du chômage car elles peuvent avoir connu des interruptions de carrière ou ne pas avoir cotisé suffisamment. Les femmes, y compris les femmes immigrées, peuvent aussi être plus fortement présentes dans l'économie informelle, ce qui certes peut faire tampon en période de récession, mais peut constituer aussi un facteur de désavantage et d'incertitude à la fois pour les hommes et pour les femmes[19].

En résumé, la crise touche les hommes comme les femmes – parfois différemment, selon leur position dans les sphères sociale et économique. Il convient de reconnaître, de comprendre et d'évaluer cette différence d'incidence selon le sexe, mais aussi *entre* les différentes catégories de femmes (et d'hommes), et d'en tenir compte dans les réponses politiques.

Incidence sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes

Les effets de la récession économique sur les politiques en faveur de l'égalité des sexes commencent tout juste à se faire sentir. Il est possible que de sérieuses diminutions des recettes fiscales aient des retombées sur les budgets publics. Il reste à voir comment les pouvoirs publics procéderont à l'allocation des ressources face à de possibles recettes en baisse, mais il est probable que cela aura des répercussions dans de nombreux domaines, y compris dans la prestation des services sociaux.

Les programmes de relance peuvent viser certains secteurs plus que d'autres et avoir des effets directs sur l'emploi des hommes et des femmes. Des rentrées fiscales plus réduites et d'éventuelles coupes budgétaires peuvent conduire à la diminution des dépenses publiques, avec certains services tels que l'éducation, la formation et l'aide sociale qui risquent d'en pâtir à moyen terme, de même que les usagers de ces services. Les salariés du secteur public (qui comptent une forte proportion de femmes sur le marché du travail) risquent également d'en ressentir les effets, même si ce sont les politiques menées par chaque État membre (en choisissant soit de réduire l'emploi du secteur public, soit d'y investir) qui détermineront si ces effets seront positifs ou négatifs. Les changements dans

[18] Ibid.
[19] Rake, K., *Are Women Bearing the Burden of Recession?*, Fawcett Society, mars 2009.

les régimes de prestation des pensions, du fait de restrictions sur les crédits alloués à la prise en charge, risquent de favoriser de nouvelles inégalités entre hommes et femmes. Les stéréotypes sur les sexes peuvent également exacerber les inégalités. Ainsi, le modèle du soutien de famille masculin, qui demeure prédominant dans de nombreux pays, peut aboutir à donner la priorité à l'emploi des hommes en comptant sur les femmes pour pourvoir à un filet de protection sociale par un emploi, rémunéré ou non, dans le secteur informel[20].

Les risques liés à des changements dans l'action des pouvoirs publics et/ou dans la stratégie d'organisation constituent une menace supplémentaire pour les femmes, notamment les changements qui mettent en péril les avancées réalisées ces dernières années dans l'emploi féminin ou dans l'amélioration du statut d'égalité (les horaires de travail flexibles, par exemple).

Les premiers rapports présentés par les États membres sur les incidences de la récession économique sont contrastés. Certains font état d'une diminution des dépenses publiques, mais de nombreux pays n'ont encore rien changé aux dépenses programmées. D'autres font état d'une réponse mixte par la diminution des dépenses publiques dans certains secteurs, mais aussi par l'augmentation de ces dépenses ou leur maintien dans d'autres, notamment dans la protection sociale. D'autres, enfin, signalent malgré tout une progression des dépenses publiques dans la santé, l'éducation, l'aide sociale et l'emploi.

La crise financière et la récession économique mondiale qui s'ensuit ont des conséquences graves et généralisées sur l'économie réelle et sur la vie réelle des individus, notamment dans les pays en développement. Au vu de ce constat, la Commission européenne et les États membres doivent prendre en considération les conséquences spécifiques à chaque sexe de tout changement dans l'aide au développement.

Rôle limité des femmes dans la prise des décisions financières et économiques

Il est évident que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à participer aux mécanismes décisionnels financiers et économiques. Dans son rapport 2009 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la Commission indique que les gouverneurs des banques centrales des États membres sont tous des hommes, tandis que dans son rapport de 2007, elle mentionnait que les plus hautes instances décisionnelles des banques centrales de l'UE comptaient, en moyenne, cinq hommes pour une femme. À l'échelon européen, les trois institutions financières (Banque centrale européenne, Banque européenne d'investissement et Fonds européen d'investissement) sont toutes dirigées par des hommes et les femmes n'occupent que 16 % des sièges dans les instances décisionnelles suprêmes de ces trois institutions[21]. Un certain nombre de commentateurs estiment qu'accroître le nombre de femmes décisionnaires dans ces instances pourrait contribuer à favoriser une analyse plus sensible à la dimension hommes-femmes dans les réponses à la crise[22]. Il est également évident que les décideurs doivent, en règle générale, être sensibles à cette dimension de leur travail.

[20] Seguino, voir supra note en bas de page nº 9. Smith, voir supra note en bas de page nº 10.
[21] Commission européenne, *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2009.
[22] Seguino, voir supra note de bas de page 9; Rake, voir supra note en bas de page nº 20.

Mesures prises à ce jour

Les réponses de l'Union européenne à la récession économique

Depuis l'automne 2008, les gouvernements d'Europe ont pris de nombreuses mesures coordonnées pour stimuler leurs économies et tenter d'atténuer la gravité et la durée de la récession mondiale pour les entreprises et les ménages. Cette action coordonnée a apporté une importante valeur ajoutée aux initiatives déployées individuellement par les États membres[23].

En décembre de l'année dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont pris une mesure sans précédent en adoptant un plan de relance doté d'une enveloppe de 200 milliards d'euros, qui combine des dépenses nationales et européennes coordonnées dans le but de stimuler directement l'emploi[24].

Les réponses des États membres

Le présent avis s'inspire des contributions aux questionnaires du comité consultatif, qui présentent les mesures prises à ce jour par certains États membres pour remédier à la crise économique et financière. Ces mesures privilégient certains domaines d'intervention précis et offrent un appui direct au secteur financier, aux grandes industries et aux entreprises, aux mesures d'aide axées sur l'emploi, ainsi qu'un soutien financier direct et indirect aux particuliers pour stimuler la consommation.

Ces mesures, mentionnées uniquement à titre indicatif, sont les suivantes:

Appui sectoriel et aide aux entreprises

- programmes d'aide et/ou de crédit/sauvetage en faveur des grands secteurs parmi lesquels l'industrie automobile, l'agriculture, la pêche, ou des secteurs spécialisés comme le tourisme,
- programmes d'investissement dans les infrastructures,
- financement des investissements des petites et moyennes entreprises,
- financement des cotisations et de mesures de relance en faveur des employeurs et des travailleurs indépendants afin de préserver l'emploi (soutien au maintien dans l'emploi par le financement des cotisations aux régimes obligatoires d'assurance maladie et de protection sociale),
- création de cadres réglementaires en vue de la réduction du temps de travail pour atténuer les licenciements.

Mesures d'aide axées sur l'emploi

- création d'emplois nouveaux, en particulier en faveur des personnes ayant été licenciées directement à cause de la crise,
- financement de programmes spécifiques d'aide à l'emploi féminin, y compris de projets de formation destinés aux femmes en milieu rural et à celles qui souhaitent revenir sur le marché du travail après une interruption de carrière pour raisons familiales,
- assistance aux chômeurs et demandeurs d'emploi, incluant une aide à la formation à l'emploi et au développement des compétences, aux services des agences pour l'emploi (c'est-à-dire formation, prêts à la formation, aides aux frais de transport et

[23] Sommet européen pour l'emploi, 7 mai 2009.
[24] Communication de la Commission au Conseil européen — *Un plan européen pour la relance économique*, COM (2008) 800 final.

d'hébergement dans le cadre d'une formation professionnelle ouverte à une clientèle plus large), plafonnement de la durée de versement et des taux de cotisation des allocations de chômage,
- aide à une meilleure compétitivité des chômeurs par la formation et l'acquisition de nouvelles compétences,
- aide aux jeunes en matière d'éducation et d'accès à l'emploi, formation professionnelle en faveur des jeunes jusqu'à 35 ans, soutien aux entreprises pour qu'elles recrutent des jeunes; augmentation du nombre de places dans les universités et les lycées à vocation professionnelle.

Soutien financier direct et indirect aux particuliers

- programmes de relance du logement et offre de prêts à des conditions avantageuses,
- financement d'interventions d'urgence en faveur des groupes les plus faibles en proie à d'importantes difficultés de logement, offre de prêts immobiliers à des conditions avantageuses en faveur des familles à bas revenu, programmes spéciaux de relance du logement,
- mise en place d'abattements ou d'allégements fiscaux (baisse de la taxe sur les ventes, par exemple), allégements fiscaux sur les primes de productivité, crédits d'impôt et réduction des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs âgés de plus de 45 ans,
- versements ponctuels aux secteurs vulnérables, primes aux ménages, aux travailleurs, aux retraités et aux personnes en situation de handicap,
- placements de fonds de retraite,
- coup de pouce aux prestations sociales, y compris aux allocations de chômage (à savoir, aide aux familles comptant des chômeurs et des retraités), augmentation des prestations sociales et amélioration du niveau de vie, en particulier des groupes vulnérables.

Mesures financières et budgétaires
- Budgétisation et évaluation de l'incidence en fonction des sexes

Il est encore trop tôt pour apprécier l'efficacité de telles mesures pour atténuer les conséquences de la crise. Le début du nouvel exercice budgétaire et la publication des lois de finances nationales fourniront des indications supplémentaires sur les dépenses publiques, l'incidence, politiquement parlant, apparaissant de plus en plus clairement à moyen et long terme.

La majorité des États membres jugent «non discriminatoires» les interventions menées à ce jour face à la crise économique et financière et quelques-uns seulement déclarent procéder à une évaluation d'incidence en fonction des sexes lorsqu'ils élaborent de nouvelles mesures.

L'importance du développement d'une base factuelle et de la mise au point d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis et l'incidence des nouvelles mesures est étroitement corrélée à la réalisation de ces évaluations d'incidence. Plusieurs États membres expliquent que des études préliminaires sont en cours pour mesurer les répercussions de la récession sur les questions d'égalité entre les sexes, même s'il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences de la récession à moyen et long terme.

Perspectives

S'il est important de veiller à ce que les mesures conçues aujourd'hui pour remédier aux effets immédiats de la crise prennent en compte des retombées différentes sur les groupes vulnérables, il est également important de regarder vers l'avenir et d'imaginer le monde que nous voulons voir émerger de la crise actuelle. Il nous faut agir maintenant et nous attaquer aux inégalités et aux discriminations de telle sorte qu'au moment de la reprise, nous puissions compter sur les talents, les compétences et les énergies de la fraction la plus large possible de la société.

Les obstacles rencontrés en particulier par les femmes indiquent qu'il faut examiner certaines questions parmi lesquelles:

- l'accès aux opportunités de formation et d'apprentissage pour veiller à ce qu'elles soient proposées aux femmes comme aux hommes à différents stades de leur vie et qu'elles intègrent les compétences nécessaires aux nouveaux emplois de demain;
- l'amélioration des compétences ou l'acquisition de nouvelles et l'éducation et la formation tout au long de la vie, en faveur à la fois des personnes ayant perdu leur emploi et des femmes ayant interrompu leur carrière pour des raisons familiales;
- l'orientation de carrière à vie pour informer clairement les femmes sur les choix de carrières possibles;
- l'adoption de mesures visant à promouvoir et à faciliter le partage des tâches entre hommes et femmes;
- l'affectation des fonds publics de manière à promouvoir l'égalité entre les sexes;
- la coopération avec les entreprises pour faciliter et appuyer le développement de modalités de travail plus flexibles et contribuer à la création d'emplois plus sensibles à la dimension hommes-femmes.

La crise économique et financière offre l'opportunité aux États membres et à la Commission européenne de prendre des mesures pour corriger le marché et apporter des solutions en faveur de l'emploi féminin, traiter les écarts de rémunération selon les sexes et favoriser l'accession des femmes aux responsabilités.

Recommandations

Sur cette base, le comité consultatif formule les recommandations ci-après pour l'action de la Commission européenne et des États membres:

La Commission européenne devrait:

- insister sur l'importance de maintenir l'engagement actuel vis-à-vis de l'égalité entre les sexes, ainsi que le prévoient les dispositions des traités européens, qui définissent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes comme faisant partie de la mission de l'Union européenne (articles premier, 2, 141), en intégrant la perspective hommes-femmes dans toutes les politiques et mesures en cours de planification ou d'exécution pour remédier aux effets de la crise;

- prendre en compte la dimension hommes-femmes dans les initiatives futures qui seront prises pour lutter contre la crise ou en limiter l'incidence;

- veiller à ce qu'une perspective hommes-femmes soit intégrée dans la prochaine révision de la stratégie de Lisbonne d'après 2010, y compris dans la stratégie

européenne pour l'emploi, et à ce que les retombées différentes de la crise sur les hommes et sur les femmes soient prises en compte dans ce contexte;

- concevoir son futur cadre stratégique de l'égalité hommes-femmes d'après 2010 (qui doit succéder à la feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes) en donnant clairement la priorité à des mesures pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le traitement de la crise économique et financière et à un engagement renouvelé vis-à-vis de l'égalité des rémunérations, de sorte que les écarts de rémunérations cessent de se creuser;

- veiller à ce que toutes les mesures proposées fassent systématiquement l'objet, à titre de bonne pratique d'élaboration des politiques publiques, d'une évaluation de leur incidence sur la dimension hommes-femmes, et procéder à cette évaluation pour les mesures en cours d'adoption dans le cadre du plan européen pour la relance économique, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, etc.;

- analyser et publier des données clés sur l'emploi ventilées selon les sexes pour améliorer la compréhension et le suivi des répercussions de la crise économique et financière en fonction des sexes et faciliter la définition de mesures pour en atténuer les effets négatifs;

- prendre des mesures ciblées réfléchies sous l'angle de la dimension hommes-femmes, intégrant une reconnaissance du fait que les femmes risquent d'être exposées à une plus grande insécurité financière du fait de leurs plus faibles rémunérations, de leurs interruptions de carrière professionnelle et de leur manque de réserves financières;

- mettre en place dans ses travaux un mécanisme budgétaire intégrant la dimension hommes-femmes pour accroître l'égalité entre les sexes par une correction des incidences négatives des recettes et des dépenses et améliorer la gouvernance et la reddition de compte, en particulier dans le contexte des prochaines perspectives financières, des objectifs et des budgets futurs. L'avis du comité consultatif sur l'avenir du budget de l'Union, adopté en juin 2008, recommandait d'associer des spécialistes des questions d'égalité hommes-femmes au processus de réforme du budget de l'Union et d'établir des liens formels entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, dans le cadre des décisions budgétaires, pour faciliter l'élaboration de procédures et d'outils intégrant la dimension hommes-femmes dans la procédure d'adoption du budget de l'Union[25];

- s'efforcer d'améliorer la participation des femmes à tous les échelons du processus décisionnel, en particulier en ce qui concerne les budgets et les modalités de gouvernance des instances financières européennes, dont la Banque centrale européenne;

- continuer de soutenir le réseau européen des femmes occupant des postes à responsabilités dans la politique et l'économie, inauguré en juin 2008, dont l'objet est d'offrir une plate-forme à l'échelle de l'Union pour la définition de stratégies efficaces visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes aux postes à responsabilités, et examiner avec attention son premier rapport, prévu pour 2009, qui mettra en évidence des exemples de bonnes pratiques et fera la synthèse des échanges et des discussions menés entre ses membres[26];

[25] Avis du comité consultatif, *Opinion on the Future of the EU Budget*, juin 2008.
[26] UE, Communiqué de presse, «Un réseau européen pour favoriser l'accession des femmes aux responsabilités», 2 juin 2008. Voir aussi avis du comité consultatif, *Opinion on women and decision making*, 2007.

- envisager une nouvelle adaptation des Fonds structurels européens pour privilégier une aide supplémentaire aux domaines d'emploi des femmes susceptibles d'être touchés par la crise et une aide à la garde des enfants, à la formation et à l'accès à l'emploi tout au long de la vie; l'aide aux femmes chefs d'entreprise pourrait également être renforcée. Des questions, concernant le calendrier de déblocage des fonds et les autres procédures, devraient être examinées pour une plus grande accessibilité des fonds; de même, la création d'une réserve financière dans chaque fonds, destinée aux activités en faveur de l'égalité des chances, devrait être envisagée, avec une aide supplémentaire à des actions transversales et à des initiatives spéciales. Des compétences en matière d'équilibre hommes-femmes devraient être intégrées dans les mesures d'exécution et la participation – ventilée selon le sexe – devrait faire l'objet d'un contrôle et d'un suivi[27];

- poursuivre son œuvre de lutte contre les stéréotypes, y compris contre les vieux schémas selon lesquels l'homme est *le* «soutien de famille», qui peuvent influer sur ce que vivent les femmes dans la crise; étant donné qu'elles sont de plus en plus nombreuses à être le principal soutien de famille, il y aurait lieu d'encourager un plus juste partage des tâches domestiques de façon que les femmes cessent d'en assumer la plus grande part;

- continuer de travailler sur des mesures de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle et prendre des dispositions pour les promouvoir comme de bonnes pratiques pour les hommes comme pour les femmes, ce qui inclut d'améliorer le statut du travail à temps partiel;

- reconnaître l'incidence d'un cumul de désavantages dans le cadre de la lutte contre la crise économique et veiller à ce que les mesures soient attentives aux femmes en situation de vulnérabilité particulière – travailleuses âgées, mères célibataires, femmes handicapées, travailleuses migrantes, par exemple. Diverses statistiques ventilées selon le sexe et selon d'autres variables, telles que l'âge, le handicap, l'appartenance raciale et ethnique, devront être examinées à cet effet[28];

- inciter l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes à mener une analyse de l'incidence de la crise économique en fonction des sexes, ainsi que d'autres d'institutions européennes, telles que la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, à aborder la question de l'égalité hommes-femmes dans leurs actions en cours;

- reconnaître et soutenir le rôle que la société civile peut jouer dans la lutte contre la crise économique et financière, notamment compte tenu de sa fonction représentative auprès des personnes directement touchées par la récession;
- mobiliser des ressources supplémentaires, en particulier dans le cadre du programme PROGRESS, pour permettre aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de femmes, d'identifier des moyens pour contribuer au redressement économique et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

[27] *Voir aussi avis du comité consultatif sur la dimension hommes-femmes dans la prochaine période de programmation des Fonds structurels (2007-2013), juillet 2006.*
[28] Voir avis du comité consultatif sur l'égalité hommes-femmes dans l'inclusion des minorités ethniques, novembre 2007.

Recommandations à l'intention des États membres

Les États membres devraient:

- modeler leur réponse à la crise économique et financière en étant sensibles à la différence de retentissement sur les hommes et sur les femmes et faire preuve de leur engagement vis-à-vis de l'égalité entre les sexes en intégrant la dimension hommes-femmes dans leurs plans de relance nationaux;

- veiller à ce que toutes les mesures proposées fassent systématiquement l'objet, à titre de bonne pratique d'élaboration des politiques publiques, d'une évaluation de leur incidence sur la dimension hommes-femmes, et procéder à cette évaluation pour les mesures en cours d'adoption à l'échelon national;

- ventiler les données clés sur l'emploi selon les sexes pour améliorer le suivi et l'analyse de l'incidence de la crise économique et financière en fonction des sexes et faciliter la définition de mesures nationales pour en atténuer les effets négatifs;

- reconnaître que les femmes risquent d'être exposées à une plus grande insécurité financière du fait de leurs plus faibles rémunérations, de leurs interruptions de carrière professionnelle et de leur manque de réserves financières, cibler les actions dans le souci de l'équilibre hommes-femmes et être sensibles aux effets possibles sur cet équilibre des choix d'investissement publics, y compris en matière d'infrastructures, ainsi qu'à la différence d'incidence des régimes de sécurité sociale et fiscaux sur les femmes;

- examiner si un mécanisme budgétaire intégrant la dimension hommes-femmes pourrait accroître l'égalité entre les sexes par une correction des incidences négatives des recettes et des dépenses et améliorer la gouvernance et l'obligation de rendre compte, en particulier dans le contexte des budgets nationaux;

- prendre des initiatives pour renforcer la participation des femmes à tous les échelons du processus décisionnel, en particulier, en ce qui concerne les budgets et les modalités de gouvernance des instances financières, à l'échelon national;

- être attentifs au premier rapport du réseau européen des femmes occupant des postes à responsabilités dans la politique et l'économie, inauguré en juin 2008, dont l'objet est d'offrir une plate-forme à l'échelle de l'Union pour la définition de stratégies efficaces visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes aux postes à responsabilités. Ce rapport, prévu pour 2009, mettra en évidence des exemples de bonnes pratiques et fera la synthèse des échanges et des discussions menés entre les membres du réseau[29];

- encourager des conditions d'accès et des dispositions appropriées pour que les institutions financières accordent des prêts en faveur de l'entreprenariat féminin;

- œuvrer pour lutter contre les stéréotypes, y compris contre les vieux schémas selon lesquels l'homme est *le* «soutien de famille», qui peuvent influer sur ce que vivent les femmes dans la crise; étant donné qu'elles sont de plus en plus nombreuses à être le principal soutien de famille, il y aurait lieu d'encourager un plus juste partage des

[29] UE, Communiqué de presse, «Un réseau européen pour favoriser l'accession des femmes aux responsabilités», 2 juin 2008. Voir aussi avis du comité consultatif, *Opinion on women and decision making*, 2007.

tâches domestiques de façon que les femmes cessent d'en assumer la plus grande part;

- continuer de travailler sur des mesures de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle et prendre des dispositions pour les promouvoir comme de bonnes pratiques pour les hommes comme pour les femmes, ce qui inclut d'améliorer le statut du travail à temps partiel. Il existe de réelles opportunités à l'échelon national pour examiner le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental et l'offre d'accueil des enfants – et ne pas se contenter d'inciter automatiquement les femmes à prendre des congés plus longs;

- reconnaître l'incidence d'un cumul de désavantages dans le cadre de la lutte contre la crise économique et veiller à ce que les mesures soient attentives aux femmes en situation de vulnérabilité particulière – travailleuses âgées, mères célibataires, femmes handicapées, travailleuses migrantes, par exemple. Diverses statistiques ventilées selon le sexe et selon d'autres variables, telles que l'âge, le handicap, l'appartenance raciale et ethnique, devront être examinées à cet effet[30];

- veiller à la mise en œuvre pleine et entière des Fonds structurels européens par les États membres pour remédier aux effets de la récession grâce à des actions d'amélioration des compétences et d'acquisition de nouvelles. Sur la base de l'article 16[31] du règlement portant dispositions générales sur les Fonds structurels, l'article 6[32] du règlement relatif au Fonds social européen et l'article 6 du règlement relatif au Fonds européen de développement régional mettent en place une réserve financière dans chaque fonds pour les activités portant sur l'égalité des chances, avec des moyens supplémentaires en faveur d'actions transversales et d'initiatives spéciales financées séparément au titre de l'assistance technique. Élaborer des mécanismes de gouvernance de l'égalité hommes-femmes en vue d'intégrer le savoir-faire sur ces questions dans les instances gouvernementales et dans les organismes chargés d'exécuter les mesures au titre du Fonds de cohésion et des Fonds structurels et promouvoir les organisations et les réseaux de femmes;

- veiller à ce que l'instance désignée pour la promotion de l'égalité de traitement à l'échelon national bénéficie de moyens et d'un soutien suffisants pour agir de manière autonome et efficace, apporter aide et conseil, en toute indépendance, aux personnes susceptibles de porter plainte en vertu de la législation sur l'égalité des chances, et conseiller les employeurs, notamment, sur les obligations découlant de cette législation;

- veiller à ce que la dimension hommes-femmes soit effectivement intégrée dans le travail des administrations nationales et en particulier, à ce que les responsables de l'égalité hommes-femmes au sein de ces administrations bénéficient effectivement de moyens et d'un soutien;

- inciter les instituts de recherche à analyser en continu les incidences de la crise économique et financière sur l'un et l'autre sexe afin d'en rendre compte et d'en assurer le suivi à court, moyen et long terme;

[30] Voir avis du comité consultatif sur l'égalité hommes-femmes dans l'inclusion des minorités ethniques, novembre 2007.
[31] Qui confirme le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes.
[32] L'article 6 du règlement relatif au Fonds social européen dispose que les États membres veillent à ce que les programmes opérationnels comprennent une description de la façon dont l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances sont encouragées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes opérationnels. Ces dispositions sont également applicables à la politique européenne de développement rural, dans le cadre de l'objectif «amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale».
L'article 6 du règlement relatif au Fonds européen de développement régional mentionne le financement d'initiatives destinées à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances – au titre de l'objectif de coopération.

- reconnaître le rôle que la société civile peut jouer dans la lutte contre la crise économique et financière, en particulier dans le contexte de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et lui apporter un appui.